

## **VILLE DE CUXAC D'AUDE**

### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017**

Présents : M. POCIELLO Jacques, Mme LAURENS Claudine, M. PELLEGRY Jean-Claude, Mme MATEILLE Renée, Mme RASSIE Elisabeth, M. SEGURA Bruno, Mme SORIANO Céline, M. LANAU Bernard, M. CAIZERGUES André, Mme GRAVINA Nelly, M. JUNCY Gérard, M. TORQUEBIAU Michel, M. GARDES Christian, Mme BEJAR Isabelle, Mme BRAINEZ Marie-Ange, M. CROS Marc, Mme SANCHEZ Danielle, Mme REMAURY Anne-Sophie, Mme BONHOMME Mireille, Mme PETRIEUX Catherine, M. ARINO André, Mme SERRES Christelle, M. DELFOUR Grégory.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

M. GARCIA Gérard, procuration à M. PELLEGRY Jean-Claude.  
M. JALABERT Jacky, procuration à M. SEGURA Bruno.  
Mme SALA Maria, procuration à Mme SORIANO Céline.  
M. QUEROL Sébastien, procuration à Mme BONHOMME Mireille

-----

Secrétaire : **Mme SORIANO Céline**

Approbation du Procès Verbal de la séance du 3 avril 2017 :

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES**

***Délibération n°2017/14***

**Objet : Compte de gestion 2016 - Commune**

***Rapporteur : M. SEGURA***

**Délibération n°2017/15**

**Objet : Compte administratif 2016 - Commune**

Rapporteur : M. SEGURA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2341-1, L 2343-2, R 2342-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27/03/2017,

Monsieur SEGURA expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016. Il présente le détail par chapitre puis articles. M. le Maire, en conclusion de cette présentation, remercie l'ensemble des financeurs publics qui ont attribué des subventions à la commune lors de l'année 2016. Ce compte administratif montre que les prévisions sont bien évaluées puisqu'elles correspondent à quelques euros près aux réalisations. En investissement, M. le Maire souligne le taux de réalisation qui est très bon : plus de 70% de réalisation et même davantage si on prend en compte les restes à réaliser.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. SEGURA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement avec restes à réaliser	Total
Dépenses	2 849 941.18 €	2 494 241.31 €	5 344 182.49 €
Recettes	3 854 722.98 €	2 278 737.81 €	6 133 460.79 €
Résultat de l'exercice	+ 1 004 781.80 €	- 215 503.50 €	+ 789 278.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2016 de la commune.

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,  
 Vu les lois de finances annuelles,  
 Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017,  
 Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27/03/2017,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux de l'année N <sup>-1</sup> soit 2016	Taux 2017	Bases notifiées	Produits attendus
TH	17,95	17,95	3 732 000	669 894 €
FB	31,98	31,98	3 246 000	1 038 071 €
FNB	69,08	69,08	147 900	102 169 €
Total.....				1 810 134 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,  
 Décide de fixer les taux 2017 comme ci-dessus.

#### ***Délibération n°2017/18***

**Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières**

*Rapporteur : M. SEGURA*

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

#### Acquisitions :

Parcelle	Adresse	Montant acquisition hors frais de notaire	Observations
AY 155	LA BARQUO VIEILLO	1.00 €	Délibération n°2013/61 du 3 septembre 2013 (Aire de lavage et de remplissage)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,  
 Approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2016.

#### ***Délibération n°2017/19***

**Objet : Attribution de subventions aux associations**

*Rapporteur : Mme MATEILLE*

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 27/03/2017,  
 Vu l'avis de la commission Sport, Jeunesse, Associations, Animations réunie le 28/03/2017,  
 Après examen des demandes de subvention des associations, M. le Maire propose d'attribuer les montants suivants :

ASSOCIATIONS	Propositions 2017	Subvention versée en 2016
AFDAIM	90 €	90 €
LUTTE CONTRE LE CANCER	250 €	250 €
CHASSE	1 000 €	1 000 €
COMITE DES FETES	10 000 €	10 000 €
CREMATISTES COURSANAIS	100 €	100 €
DONNEURS DE SANG	450 €	450 €
FNACA (dont 1 000 € de subvention exceptionnelle)	1 500 €	500 €
JOIE DE VIVRE	2 600 €	2 600 €
LOISIRS PATCH	110 €	110 €
MEDAILLES MILITAIRES	100 €	100 €
OLYMPIC CUXAC	9 500 €	8 800 €
PECHE (Lou Tap Cuxanais)	500 €	500 €
PERSONNEL COMMUNAL	650 €	650 €
PETANC CLUB	650 €	650 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €	100 €
RANDONNEURS CUXANAIS	450 €	450 €
SOUVENIR FRANCAIS	160 €	160 €
OCCE (MATERNELLE)	3 200 €	3 200 €
OCCE (PRIMAIRE)	7 200 €	5 900 €
U.A.C.	500 €	500 €
A.O.C. RUGBY	10 000 €	11 500 €
AMICALE BOULISTE	450 €	450 €
REPUBLIQUE LIBRE	250 €	250 €
VISITE MALADES Ets HOSPITALIERS	150 €	150 €
AMIS DES CHATS CUXANAIS	700 €	700 €
DE FIL EN AIGUILLE	100 €	100 €
GROUPE VOCAL SI DIESE	150 €	150 €
LAC MAJEUR	100 €	100 €
ROUTE DE LA GLACE	100 €	250 €
JARDINAUDE	100 €	100 €
CHORALE UNIS'ONS	150 €	150 €
RAND'AUDE	150 €	
ADEPAPE	100 €	

M. ARINO se félicite qu'en commission de nouveaux critères d'attribution ont été étudiés. Les associations reçoivent de l'argent public, ce n'est pas pour épargner.

M. QUEROL et M. SEGURA ne prennent pas part au vote de cette délibération en raison de leur lien avec une association subventionnée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide d'attribuer les subventions indiquées ci-dessus.

**Délibération n°2017/20**

**Objet : Subvention de fonctionnement versée au CCAS**

*Rapporteur : M. SEGURA*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2017 une subvention de 38 394 € qui lui permettra en fonction des circonstances de l'année 2017 d'équilibrer son budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 38 394 € au C.C.A.S.

**Délibération n°2017/21**

**Objet : Budget Primitif 2017 - Commune**

Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif de la Commune par chapitre pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

<i>DEPENSES</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	722 780 €
012	Charges de personnel	1 600 800 €
65	Autres charges de gestion courante	607 900 €
66	Charges financières	36 500 €
67	Charges exceptionnelles	10 000 €
022	Dépenses imprévues	50 000 €
023	Virement à la section d'investissement	799 547 €
042	Opérations d'ordre entre sections	120 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 947 527 €</b>

<i>RECETTES</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
70	Produits des services	131 500 €
73	Impôts et taxes	2 343 768 €
74	Dotations, subventions et participations	1 016 759 €
75	Autres produits de gestion courante	36 000 €
77	Produits exceptionnels	3 500 €
042	Opérations d'ordre entre sections	116 000 €
002	Résultat reporté	300 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 947 527 €</b>

Section d'investissement :

<i>DEPENSES</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000 €
20	Immobilisations incorporelles	92 680 €
204	Subventions d'équipement versées	5 518 €
21	Immobilisations corporelles	543 619 €
23	Immobilisations en cours	1 527 051 €
16	Emprunts	145 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	116 000 €
041	Opérations patrimoniales	20 000 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	47 869 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 505 737 €</b>

<i>RECETTES</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
13	<i>Subventions d'investissement</i>	201 233 €
16	<i>Emprunts</i>	345 176 €
10	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	315 000 €
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	704 781 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	799 547 €
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	120 000 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 505 737 €</b>

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2017,  
Il est proposé d'adopter par chapitre le projet de budget primitif pour 2017 présenté par Monsieur le Maire.

M. le Maire indique que la municipalité continue à investir pour l'embellissement du village, pour les achats du groupe scolaire afin que les familles n'aient pas ou peu de dépenses pour la scolarisation des enfants. La commune poursuit les travaux d'entretien des bâtiments, de rénovation de la voirie mais aussi du patrimoine culturel.

M. ARINO rappelle que l'année dernière le budget avait été voté par le groupe Un Cœur pour Cuxac. C'est un acte fort de l'année. Cette fois encore, le groupe votera, pour le bien du village, en faveur de ce budget qui va dans le bon sens. Les acquisitions immobilières dans le cœur de ville doivent être réalisées pour redynamiser ce secteur. M. ARINO rappelle que les élus travaillent de façon constructive, notamment en commission. Il faut faire vivre le village lui donner le plus de peps possible.

M. le Maire le remercie pour ce vote.

M. le Maire précise que le travail mené par tous en commission

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2017 de la commune par chapitre comme indiqué ci-dessus.

**Délibération n°2017/22**

**Objet : Compte de gestion 2016 - Crèche**

*Rapporteur : M. le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Approuve le compte administratif 2016 de la crèche.

**Délibération n°2017/24**

**Objet : Budget primitif 2017 - Crèche**

Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif de la Crèche par chapitre pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

<i>DEPENSES</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	<i>Charges à caractère général</i>	<i>46 100 €</i>
012	<i>Charges de personnel</i>	<i>301 844 €</i>
67	<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>1 500 €</i>
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>400 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b><i>349 844 €</i></b>

<i>RECETTES</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
70	<i>Produits des services</i>	<i>59 000 €</i>
74	<i>Dotations, subventions et participations</i>	<i>290 844 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b><i>349 844 €</i></b>

Section d'investissement :

<i>DEPENSES</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>

21	<i>Immobilisations corporelles</i>	3 581 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 581 €</b>

<i>RECETTES</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	400 €
001	<i>Solde d'exécution positif reporté</i>	3 181 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 581 €</b>

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2017,

Il est proposé d'adopter par chapitre le projet de budget primitif 2017 de la Crèche présenté par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2017 de la crèche par chapitre comme indiqué ci-dessus.

### **URBANISME**

***Délibération n°2017/25***

**Objet : Constitution d'une servitude sur la parcelle BE 81 (marché couvert)**

*Rapporteur : M. LANAU*

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ANSEI (Association Narbonnaise pour le Soutien, l'Epanouissement et l'Insertion) sollicite une servitude de passage sur le côté du marché couvert pour accéder plus facilement à la cour du foyer Paul Montalt.

Monsieur le Maire propose d'accorder à l'ANSEI cette servitude de passage telle que matérialisée sur le plan annexé. Cette servitude sera accordée à titre gratuit. En contrepartie l'ANSEI prendra en charge l'entretien de cette partie de la parcelle BE 81 et réalisera un revêtement de finition.

L'ANSEI devra toujours laisser libre d'accès cette partie de la parcelle BE 81 afin de garantir le bon fonctionnement des issues de secours du marché couvert.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder à titre gratuit une servitude de passage sur la parcelle cadastrée BE 81 au profit de l'ANSEI qui prendra à sa charge les frais d'entretien correspondant.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et notamment l'acte notarié correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde à titre gratuit une servitude de passage sur la parcelle cadastrée BE 81 au profit de l'ANSEI qui prendra à sa charge les frais d'entretien correspondant.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et notamment l'acte notarié correspondant.

### **GRAND NARBONNE**

***Délibération n°2017/26***

**Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre le Grand Narbonne et plusieurs communes de la communauté d'agglomération**

*Rapporteur : M. le Maire*

Dans un souci de réaliser des économies d'échelle en regroupant leurs achats et de faciliter la gestion des procédures de passations des marchés, le Grand Narbonne et plusieurs Communes membres souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.



Il s'agit d'un groupement de commandes permanents conclu jusqu'à la fin du mandat électoral en cours pour l'achat de biens et services dans diverses familles d'achats récurrents.

Le Grand Narbonne est désigné coordonnateur de ce groupement et organisera conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à la notification du marché.

Chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

Les caractéristiques de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention constitutive annexée à la présente délibération. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commandes. La Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

En conséquence, il est demandé au conseil Municipal :

- d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commande permanent entre le Grand Narbonne et plusieurs communes membres, selon les conditions de la convention constitutive.
- d'approuver le Grand Narbonne en tant que coordonnateur dudit groupement de commande,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes administratifs qui en découlent,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte des communes adhérentes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

M. ARINO demande si parmi les achats envisagés, un groupement pourrait être réalisé pour les transports. M. le Maire indique que ce n'est pas le cas pour l'instant : le Grand Narbonne n'intervient dans ce cadre que par le biais d'une délégation de Service Public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le principe de la constitution d'un groupement de commande permanent entre le Grand Narbonne et plusieurs communes membres, selon les conditions de la convention constitutive.

Approuve le Grand Narbonne en tant que coordonnateur dudit groupement de commande,

Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes administratifs qui en découlent,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte des communes adhérentes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

## **MARCHES PUBLICS**

***Délibération n°2017/27***

**Objet : Signature d'une modification de marché pour les travaux d'aménagement d'une aire de lavage/remplissage sécurisée**

*Rapporteur : M. le Maire*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération en date du 29 octobre 2015 relative à la signature du marché de travaux relatif à la construction d'une aire de lavage des machines à vendanger et de lavage / remplissage des pulvérisateurs.

Ce marché a été attribué au groupement solidaire COLAS – GILS – SARL ASSOCIES SALES pour un montant de 398 105.36 € H.T.

Monsieur le Maire indique qu'une modification du marché initial doit être mise en œuvre en raison d'un débit et d'une pression trop faible. Les changements concernent la modification de la cuve de stockage et l'ajout d'une pompe pour le remplissage des pulvérisateurs.

Cette modification entraine une plus-value de 12 239.85 € H.T., ce qui porte le montant total du marché à 410 345.21 € H.T.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider la modification de marché n°1 qui porte le marché de construction d'une aire de lavage des machines à vendanger et de lavage / remplissage des pulvérisateurs à 410 345.21 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer cette modification de marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide la modification de marché n°1 qui porte le marché de construction d'une aire de lavage des machines à vendanger et de lavage / remplissage des pulvérisateurs à 410 345.21 € H.T.

Autorise Monsieur le maire à signer cette modification de marché.

La séance est levée à 20h00. -----

La secrétaire

Céline SORIANO

Le Maire

Jacques POCIELLO